

Ministère du Procureur général

## Fiche de renseignements sur CaseLines

Le ministère du Procureur général et la Cour supérieure de justice de l'Ontario mettent en place le système CaseLines afin de permettre à la magistrature d'accéder de manière électronique aux documents déposés devant le tribunal avant la tenue d'une audience.

### En quoi consiste CaseLines?

CaseLines est une plateforme infonuagique de partage de documents qui permet d'exécuter des procédures judiciaires à distance comme en personne. CaseLines permet à la magistrature d'accéder aux documents préalablement déposés et de les examiner avant et pendant une audience. La plateforme permet également aux parties d'indiquer rapidement aux fonctionnaires judiciaires où se trouvent les sections pertinentes des documents déposés pendant une audience.



Les parties doivent télécharger les documents préalablement déposés devant le tribunal dans CaseLines avant l'audience



Les fonctionnaires judiciaires peuvent accéder aux documents de manière électronique pour les examiner



Les utilisateurs peuvent accéder aux documents, les télécharger et les annoter en tout temps



Les parties peuvent utiliser CaseLines pour naviguer dans les documents et y faire référence

CaseLines est l'une des initiatives mises en œuvre par le Ministère et la Cour pour instaurer des façons nouvelles et novatrices d'administrer la justice et, notamment, d'exécuter les procédures judiciaires, en permettant de le faire davantage à distance et en offrant plus de services en ligne.

## De quelle façon les documents seront-ils déposés?

CaseLines n'est pas une plateforme destinée au dépôt électronique de documents devant le tribunal. Les procédures actuelles de dépôt de documents devant le tribunal, conformément aux règles de procédure applicables, et les avis à la profession demeurent en vigueur. Les documents doivent être déposés au moyen de l'une de ces méthodes avant que les parties puissent les télécharger dans CaseLines.

Nous encourageons les personnes concernées à utiliser les Services de justice en ligne (S JL) afin d'éviter de se rendre inutilement dans les palais de justice de l'Ontario. Près de 450 documents judiciaires peuvent être facilement déposés et soumis en ligne par l'intermédiaire des S JL à l'aide des sites <https://www.ontario.ca/fr/page/depot-documents-cour-de-la-famille-en-ligne> et <https://www.ontario.ca/fr/page/depot-en-ligne-documents-lies-instance-civile>.

## Comment vais-je obtenir un accès à CaseLines?

Lorsqu'une affaire doit être entendue, le tribunal invitera les utilisateurs à participer à un événement en utilisant CaseLines. Une fois invitées à participer à un événement, les parties doivent télécharger dans CaseLines les documents qui ont été déposés.

## Où utilise-t-on CaseLines actuellement?

Le Ministère et la Cour supérieure de justice de l'Ontario ont mis à l'essai CaseLines pour des affaires civiles, de la Cour divisionnaire, de faillite et commerciales sélectionnées à Toronto. CaseLines est actuellement utilisé pour d'autres affaires sélectionnées à Toronto.



## CaseLines sera-t-il accessible dans l'ensemble de la province?

Le ministère du Procureur général et la Cour supérieure de justice de l'Ontario prévoient introduire graduellement CaseLines dans l'ensemble de la province. Le déploiement commencera dans les régions du Nord-Ouest et de l'Est en mars 2021. Le déploiement devrait être achevé dans l'ensemble de la province d'ici juillet 2021.